



Comptes rendus

Volume 86, Number 1-2, 2020

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1071836ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1071836ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

ISSN

1193-199X (print)

1920-6267 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

(2020). Review of [Comptes rendus]. *Études d'histoire religieuse*, 86 (1-2), 75–115. <https://doi.org/10.7202/1071836ar>

Tous droits réservés © Société canadienne d'histoire de l'Église catholique, 2020

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

renouvelés entre christianisme et société suscitent des initiatives locales et régionales. En tout état de cause, il importe de rappeler l'insertion séculaire des Églises du Nord au Sud, d'Est en Ouest, car les Églises ont joué un rôle de premier plan dans l'histoire canadienne. La relation de cet ouvrage s'y est employée, une relation grandement ignorée ou méconnue.

Paul-André Turcotte
Association Française pour la Formation et
la Recherche en Sciences Sociales
Ancien professeur à la Faculté de Sciences Sociales
et Économiques de l'Institut Catholique de Paris

Paul-André Dubois (dir.), *Les Récollets de Nouvelle-France : traces et mémoires*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2019, 570 p. 69 \$

Du 11 au 13 juin 2015 avait lieu à Québec un colloque international marquant le quatrième centenaire de l'arrivée des Récollets à Québec où cette branche réformée de l'ordre de Saint François allait faire une première expérience missionnaire, interrompue un moment au profit des Jésuites, mais reprise quelque quarante ans plus tard et, cette fois, appelée à durer jusqu'à la fin du régime français. Ratissant très large, les organisateurs du colloque avaient décidé dès le départ de faire sauter les frontières géographiques, chronologiques, voire thématiques à l'intérieur desquelles cette page d'histoire indissociablement missionnaire et coloniale avait été jusqu'ici écrite, pour ne pas dire conçue. L'historien Paul-André Dubois, de l'Université Laval, qui a joué un rôle clé dans l'organisation de ce colloque, puis surtout dans la publication des actes, explique en introduction pourquoi les organisateurs ont voulu, pour faire pleinement justice à l'histoire des Récollets de Nouvelle-France, faire appel à des disciplines telles la littérature, l'ethnologie, l'histoire de l'art, la géographie historique, voire la musicologie, comme de faire place à la mémoire de leur propre passé que les Récollets avaient ou ont à l'égal de celle qu'avaient ou ont leurs contemporains. Cet élargissement considérable du territoire à explorer peut surprendre, mais le lecteur et la lectrice du monument que constitue *Les Récollets en Nouvelle-France. Traces et mémoires* seront agréablement surpris, voire séduits par l'un ou l'autre texte, dont certains tout à fait inattendus. Ils le seront également par la part faite à l'iconographie en général très à propos et, dans certains cas, très parlante. À certains moments, on croirait même avoir entre les mains un véritable livre d'art. Je pense ici en particulier au texte consacré au Frère Luc, peintre récollet bien connu.

Pour ce qui est des auteurs mis à contribution, là aussi on a ratissé large. Des vingt-huit textes publiés, six portent la signature de spécialistes

européens ou américains dont certains très connus, trois portent celle d'universitaires ou chercheurs canadiens hors Québec, tous les autres étant signés d'universitaires ou de chercheurs québécois dont huit, et non les moindres, de l'Université Laval, point d'ancrage du projet qui nous vaut cet impressionnant ouvrage.

L'excellente vue d'ensemble que **Paul-André Dubois** et **Dorothée Kaupp** nous offrent en début d'ouvrage sur la présence des Récollets en Nouvelle-France et sur l'étonnante variété de ministères qu'ils furent appelés à y exercer souligne avec raison la faveur dont ils jouissaient un peu partout dans la jeune colonie et cela, peut-être en raison de leur style de vie qui tranchait sur celui du clergé et des autres ordres religieux avec lesquels ils étaient en contact. L'accent mis sur la pauvreté, image de marque des ordres mendiants et, en particulier des ordres mendiants de stricte observance tels les Récollets, valait à ces derniers l'admiration d'un peu tout le monde de quelque niveau social que ce soit et on n'hésitait pas à leur venir en aide, au besoin à leur offrir gîte et couvert, considérant qu'ils le méritaient bien. Nos deux auteurs, renvoyant aux *Mémoires* de Philippe Aubert de Gaspé, font en particulier état de l'affection dont faisaient l'objet les Récollets, les frères lais en particulier, de la part des habitants des campagnes qui leur rendaient volontiers mille et un services, mais ils font aussi état des services qu'en contrepartie les Récollets rendaient spontanément à quiconque était dans le besoin. À l'hospitalité dont ils faisaient partout l'objet correspondait celle qu'ils étaient eux-mêmes soucieux, anxieux même d'offrir à leur tour à tout venant. Faut-il après cela se surprendre de la popularité dont ils jouissaient partout où ils étaient présents ou faisaient ne fût-ce que de brèves apparitions.

Ce qui pourrait expliquer le nombre de vocations canadiennes que cela leur vaudra à partir surtout de la première partie du 18^e siècle. Vers 1750 près des trois quarts de la cinquantaine de Récollets que comptait alors la Nouvelle-France étaient Canadiens alors que ni les Jésuites ni les Sulpiciens n'étaient à l'époque disposés à ouvrir leurs portes à ces derniers. La pauvreté, image de marque des ordres mendiants se réclamant de François d'Assise et qui avait valu aux Récollets de Nouvelle-France une place à part dans le cœur de ceux et celles avec lesquels il leur arrivait d'entrer en contact, ne pourrait-elle pas expliquer, du moins en partie, cet afflux, à première vue surprenant, de vocations canadiennes? On est en droit de le penser. Mais, peut-être, comme le suggèrent Dubois et Kaupp, cela pourrait aussi tenir au fait que les Récollets n'étaient pas trop exigeants en ce qui concernait le niveau d'études atteint par les sujets qu'ils admettaient.

En ce qui concerne spécifiquement la pauvreté, donnée-clé permettant de comprendre la place occupée et le rôle joué par les Récollets durant les quelque cent ans qu'ils sillonnèrent les territoires de plus en plus vastes qu'avait fini par englober la Nouvelle-France, je tiens à souligner

l'intérêt particulier du texte : « Une pauvreté relative » qu'Alain Laberge de l'Université Laval consacre à la vie « matérielle » des Récollets. Texte éclairant en ce qui concerne cette dimension peu connue de leur vie de tous les jours en termes surtout des biens fonciers dont ils disposaient. Je me permets toutefois de lui signaler que canoniquement parlant, du moins selon les règles existant à l'époque, ils ne possédaient pas les biens en question et qu'on ne peut donc parler d'eux en termes de « propriétaires ». Laberge a raison de dire que l'Église de Nouvelle-France dans son ensemble et les communautés religieuses pour leur compte avaient besoin de ressources matérielles leur permettant d'assumer leurs responsabilités, dont un certain nombre de biens-fonds tant dans les villes que dans les campagnes. D'où le fait que Jésuites et Sulpiciens, de même que le Séminaire de Québec, étaient parmi les plus riches propriétaires de la colonie. Ce qui n'était pas le cas des Récollets, moins nombreux que les Jésuites et les Sulpiciens, et qui, en tant qu'ordre mendiant, ne tenaient pas à avoir des « possessions foncières significatives ». La liste qu'il dresse de leurs diverses « possessions » depuis celle de 1615 qui, selon lui, faisait d'eux « les premiers propriétaires terriens du pays », jusqu'à celles qui s'ajoutèrent par la suite à partir de leur retour en Nouvelle-France en 1670, permet de nous faire une assez bonne idée de ce qu'il entend par « possessions foncières significatives ». Rien de comparable à celles des Jésuites et des Sulpiciens, mais « possessions » tout de même et, à ce titre, s'il faut en croire notre auteur, le vœu de pauvreté des Récollets ne se distinguait guère de celui des Jésuites. Ce qui nous ramène à mon objection formulée plus haut à l'effet que canoniquement parlant, les Récollets n'étaient pas et ne pouvaient être considérés comme étant « propriétaires » des biens fonciers dont ils jouissaient. Or, aussi surprenant que cela puisse à première vue paraître, Alain Laberge, à son insu, nous en fournit lui-même la preuve.

En 1681, voulant s'installer dans la haute ville de Québec où ils entendaient construire une résidence avec chapelle et autres bâtiments en vue d'y assurer un ministère de type urbain, ils font appel au gouverneur Frontenac « agissant à titre de syndic » qui, fort de son autorité, a tôt fait de leur obtenir l'emplacement correspondant à leurs attentes. Le syndic, habituellement un personnage d'un certain rang, proche de la communauté, parfois à titre de membre de leur tiers-ordre, était celui qui assumait en quelque sorte la fonction de gestionnaire de leurs biens fonciers, comme s'il en était le propriétaire, eux-mêmes ne pouvant canoniquement l'être en tant qu'ordre mendiant. Ce qui ne les empêchait pas d'avoir totale jouissance des biens en question.

Ce texte constitue un bel exemple, parmi tant d'autres, des regards neufs portés sur ce qu'a été la présence récollette en Nouvelle-France et sur ce qui reste de cette présence encore aujourd'hui. Que tous ceux et celles à

qui nous les devons en soient remerciés. Et longue vie à l'impressionnant monument que cela nous vaut et nous vaudra longtemps.

Pierre Hurtubise
Université Saint-Paul

Pierre Duchesne, *Guy Rocher, tome 1 (1924-1963). Voir-Juger-Agir*, Montréal, Québec Amérique, 2019, 458 p. 35 \$

« Ce jeune homme qui est très doué du point de vue intellectuel, possède en même temps de grandes qualités morales. [...] La JEC peut être fière d'avoir produit un tel sujet » (p. 227). Ainsi s'exprimait en 1948 le père Georges-Henri Lévesque à propos du jeune Guy Rocher pour lequel il entrevoyait une carrière florissante de professeur. Dans ce premier tome d'une biographie dite « non autorisée » du sociologue et homme d'action, Pierre Duchesne s'attarde aux années de formation de Rocher – marquées entre autres par son engagement au sein de la Jeunesse étudiante catholique (JEC) – ainsi qu'aux premières étapes de sa longue carrière. Bien que le nonagénaire n'ait pas eu accès au manuscrit avant son impression, ce dernier a collaboré de près avec le biographe ; il lui a accordé pas moins d'une quarantaine d'entrevues et a offert un accès privilégié à ses archives personnelles. L'auteur affirme néanmoins avoir « préservé une certaine indépendance à l'égard du sujet en adoptant une démarche journalistique et en s'inspirant de l'approche historique ».

Malgré ses presque 500 pages, l'ouvrage n'a rien d'aride et se lit avec plaisir. Tout en retraçant la vie de Guy Rocher depuis sa naissance à Berthierville en 1924 jusqu'à son engagement au sein de la Commission Parent, Duchesne rappelle des pages importantes de l'histoire du Québec. La modernisation du monde de l'éducation et, plus largement, l'évolution du rapport de la société québécoise au religieux sont bien mises en contexte.

L'étude biographique se divise en pas moins de 27 chapitres. Les premiers retracent l'enfance de Rocher, marquée par la mort précoce du père et la dépression de la mère à la suite de ce décès. Le jeune Guy et son frère Bernard doivent être confiés aux sœurs de la Providence. Au pensionnat, les garçons souffrent d'un régime « presque militaire », « et même assez cruel ». Les sœurs en prennent pour leur rhume dans le récit de Rocher rapporté par Duchesne. En dépit de ce climat, le jeune Guy réussit à merveille en classe, ce qui lui permet d'entrer précocement au Collège de L'Assomption. Dans ce nouvel univers, le garçon de 11 ans se sent « parfaitement à l'aise », entouré qu'il est de pères de substitution et de camarades aussi éveillés que lui, dont Camille Laurin. Au collège, Rocher est mis en contact avec un nationalisme canadien-français « plutôt défensif », mais « nécessaire